



## Rupture unilatérale & abusive d'un contrat de représentation

Par **Benabdellaziz**, le **30/09/2012** à **16:31**

Bonjour,  
Bonjour,

Je représente pour la Tunisie, une Société Française spécialisée dans les équipements de manutention dans les aéroports (Bagages - Frêt)

Nous avons réalisé des affaires assez importantes.

Mais début des années 2000, la Sté. a rompu - par lettre - unilatéralement et sans aucune raison; notre liaison et nos contacts. Elle collabore avec un autre représentant (soit disant bien placé auprès des hautes sphères de l'Ex\_ Pouvoir) - et depuis notre rupture; elle n'a pû réaliser de nouvelles affaires.

Malgré mes lettres - fax - téléphones, elle refuse de me répondre et de me fixer sur les raisons de son revirement et son reniement.

Pourriez-vous m'indiquer: a) Puis-je constituer un Avocat, par intéressement et au pourcentage ? Car je veux apurer les comptes avec elle ; et demander des dommages et intérêts.

b) quel est le délai de prescription pour ce genre d'affaires?

En vous remerciant à l'avance, recevez mes sincères salutations.

Par **xavlaw**, le **08/10/2012** à **14:41**

Bonjour,

Je prends note de vos observations.

Q : n'y a-t-il pas une erreur sur la date de résiliation : vous parlez du début des années 2000, ce qui serait très ancien ? Est-ce bien cela ?

Par ailleurs, il faudra a minima vérifier si vos engagements contractuels prévoient une clause attributive de juridiction en vertu de laquelle il faudrait saisir par préférence tel ou tel tribunal.

Demeurant à votre disposition,

Cordialement